

de transport des marchandises entre les Provinces maritimes et les Antilles.

M. BOYS: L'honorable député peut-il nous indiquer la date à laquelle la Marine marchande de l'Etat s'est retirée de la conférence?

M. DUFF: Je regrette de ne pouvoir le faire. Il m'est impossible comme député de donner le renseignement.

M. BOYS: On ne doute pas, je suppose, qu'elle ne fit partie de la conférence à venir jusqu'au 31 décembre dernier, date à laquelle le rapport a été signé.

M. DUFF: Je regrette de ne pouvoir répondre à la question. Le ministre des Chemins de fer a dit qu'elle s'était retirée; mais, personnellement, je trouve que même si elle s'est retirée en décembre ou plus tôt c'était trop tard. Elle aurait dû se dégager bien avant et même n'avoir jamais fait partie de la conférence. Dans tous les cas, on m'informe qu'elle fait toujours partie de celle qui fixe les prix entre les Provinces maritimes et les Antilles anglaises. Je dis que c'est un tort et que plus tôt elle en sortira, mieux cela vaudra.

M. CARROLL: Ce n'est pas la conférence dont nous parlons.

M. DUFF: Non, mais c'est une entente pour fixer les tarifs de transport et c'est de cela qu'il s'agit dans la résolution que nous discutons. Je répète que le Marine marchande de l'Etat devrait se tenir à l'écart de ces combinaisons. J'ai déjà dit que nous devions envisager la question sans parti pris. Je me rappelle, et d'autres députés aussi vieux que moi doivent se rappeler aussi, que les compagnies maritimes qui font le service de l'Atlantique du nord ont des navires d'un modèle bien différent de ceux d'il y a quelques années et c'est pourquoi le Gouvernement et le Parlement devraient avoir certains égards pour ceux qui ont placé des millions de dollars dans ces navires. Ces lignes sont évidemment exploitées dans l'intérêt des actionnaires; mais, après tout, il faut reconnaître que ces compagnies ont aidé à résoudre le grand problème du transport au Canada.

M. SHAW: Mon honorable collègue dit que le modèle des navires a changé. Je voudrais savoir d'une façon générale en quoi consistent ces changements.

M. DUFF: Les vapeurs sont beaucoup plus spacieux et bien mieux aménagés. On a fait beaucoup de commentaires au sujet du transport des immigrants et des prix qu'exigeaient

[M. Duff.]

pour cela les compagnies maritimes. Certes les prix sont bien plus élevés qu'autrefois; ils le sont même trop, mais il n'est pas moins vrai que l'aménagement des navires faisant aujourd'hui le service entre Liverpool et Halifax et entre Liverpool et Montréal diffère totalement de celui des navires qui amenaient les immigrants, il y a quelques années. Je ne me le rappelle pas personnellement, mais mes parents sont venus à bord d'un navire à voile, ce qui ne ressemble guère aux transatlantiques du genre de l'"Aquitania", de l'"Olympic" ou de certains navires de la Compagnie du Pacifique-Canadien.

J'ai entendu beaucoup de commentaires sur les prix de transport qu'on exige de nos jours, et il n'y a pas de doute qu'il n'y ait inégalité de traitement. J'ignore si les compagnies maritimes sont en mesure de l'expliquer. Mais le ministre du Commerce (l'hon. M. Low), a bien fait, lorsqu'il a parlé au nom du Gouvernement, de dire à la Chambre qu'il était tout disposé à nommer un comité et qu'il désirait en nommer un. A mon avis, c'est la seule manière d'aller au fond de l'affaire. Je sais parfaitement que le Gouvernement ne peut pas montrer tous ses atouts à la Chambre; mais lorsque le comité sera formé, il devra donner à la Chambre beaucoup plus de renseignements qu'il ne peut le faire en ce moment, et il les donnera. C'est à lui de prouver—il en est sans doute capable—qu'il faut prendre des dispositions pour protéger les gens qui ont des marchandises à faire transporter, que ce soit de l'extrême-ouest ou d'ailleurs en Canada.

Dès le début du débat, le ministre du Commerce a dit à la Chambre qu'il avait l'intention de nommer un comité pour examiner à fond la question. Pour cela le Gouvernement mérite des félicitations. J'imagine qu'il veut dire, non seulement dans l'intérêt du Gouvernement et du peuple comme de la proposition qu'il a soumise, mais aussi, comme question de justice, dans l'intérêt des compagnies de navigation.

Il n'y a aucun doute que le peuple du Canada ne souffre de malaise et ne sente qu'il y a anguille sous roche en ce qui regarde les frets maritimes. Comme je le disais, il y a un instant, il est convenable et juste qu'on fasse une enquête complète. On nous dit, par exemple, que les expéditeurs se sont plaints amèrement au département de passe-droits dont quelques-uns auraient à se plaindre. Prenons par exemple la différence de tarif pour les expéditions entre Hambourg ou le Royaume-Uni et Bombay et Calcutta et celles entre Anvers ou Hambourg et le Canada. Il existe certainement quelque chose d'absolument défectueux quand nous consta-